



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 27 juillet 2026

Doubllement des franchises médicales : L'Institut Santé adresse un appel solennel à la Ministre de la Santé

Une mesure comptable injuste, inefficace et dangereuse pour la santé des plus fragiles

L'Institut Santé, présidé par le Professeur Frédéric Bizard, adresse ce jour un appel solennel à Stéphanie Rist, Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées, pour l'exhorter à suspendre le projet de décret doublant le plafond des franchises et participations financières, annoncé le 23 juillet 2026.

Un fardeau financier concentré sur 7 à 8 millions de malades graves

Le Gouvernement présente cette mesure comme mesurée : 18 millions de personnes exemptées, un surcoût moyen de 18 € par assuré, 750 millions d'euros d'économies attendues.

L'étude d'impact réalisée par l'Institut Santé - jointe à la lettre - démontre que cette présentation est trompeuse. Les personnes dites « exemptées » sont pour l'essentiel des mineurs, des femmes enceintes et des bénéficiaires de la C2S majoritairement jeunes. En réalité, le doubllement concentrera son effet sur **7 à 8 millions de personnes**, principalement âgées et atteintes d'affections de longue durée (ALD), pour un prélèvement effectif avoisinant **100 € par personne concernée** - et non 18 €.

Une mesure financièrement contre-productive

Selon l'Institut Santé, il suffirait que 3 % des patients fragilisés par cette hausse renoncent aux soins et connaissent une complication grave pour que l'opération se solde par un bilan négatif pour l'Assurance Maladie. S'y ajoute le transfert annoncé de 1,5 à 2 milliards d'euros vers les organismes complémentaires, qui pèsera une nouvelle fois sur les retraités en ALD, déjà confrontés à une hausse de 20 % de leurs cotisations entre 2023 et 2025.

L'urgence d'une vraie réforme systémique

Pour l'Institut Santé, ces arbitrages comptables ignorent les véritables causes de la dérive des comptes de l'Assurance Maladie : la hausse des pathologies chroniques (20 % de la population,

+400 000 cas par an, 80 % de la croissance des dépenses), le retard technologique du système, et des dépenses administratives deux fois supérieures à la moyenne européenne (6 % contre 3 %).

L'Institut Santé rappelle qu'un contre-budget alternatif, publié en novembre 2025, identifiait **10 milliards d'euros d'économies structurelles réalisables**, sans mesure de rabot, dont 3 milliards réinvestissables pour engager une véritable réforme du système.

La citation

« La grandeur de l'action publique s'évalue à la capacité des responsables politiques à renoncer aux arbitrages délétères lorsque la réalité des faits exige de choisir une autre voie. »

Pr. Frédéric Bizard, Président de l'Institut Santé

À propos de l'Institut Santé

Fondé en 2018 par le Professeur Frédéric Bizard, l'Institut Santé est un centre de recherche appliquée indépendant, citoyen et transpartisan, dédié à la refondation du modèle social français. Son programme de réforme systémique du système de santé est dans le domaine public depuis 2022.

Documents disponibles sur demande

- [Lettre intégrale à la Ministre de la Santé \(27 juillet 2026\)](#)
- [Annexe 1 : Étude d'impact « Qui sont les patients structurellement concernés par le doublement des plafonds ? »](#)
- [Annexe 2 : Programme de refondation « Quel avenir pour notre système de santé français et son financement ? »](#)
- [Annexe 3 : Contre-budget santé 2026 de l'Institut Santé \(3 novembre 2025\)](#)

CONTACT PRESSE
contact@fredericbizard.com
www.institut-sante.org